

15 octobre 2018

Arguant du redressement des finances publiques, le gouvernement d'Édouard Philippe avait interrompu le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) dans la fonction publique pour l'année 2018.

Élaboré par le gouvernement de Manuel Valls et signé en 2015, le PPCR s'étalait de 2016 à 2020 pour un coût de 4 à 5 milliards d'euros (estimation 2017 de la Cour des Comptes) sur les finances publiques.

En octobre 2017 (rendez-vous salarial), le ministère de l'Action et des Comptes publics, annonçait le report d'une année du protocole PPCR ce qui avait fait dire aux organisations syndicales que l'état ne respectait pas sa parole et sa signature.

Gérald Darmanin, le ministre des Comptes Publics, avait précisé que le gouvernement ne remettait pas en cause le protocole, et s'était engagé à en honorer l'intégralité à compter de 2019.

Récemment, le rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, Joël Giraud, dans son rapport sur le projet de loi de finances pour 2019, précise **les coûts de ce protocole PPCR. Pour 2019 : 745 millions d'euros. Pour 2020 : 828 millions d'euros et pour 2021 : 586 millions d'euros.**

## Extrait du rapport PLF 2019 (page 62) :

### 2. La reprise du protocole de revalorisation des carrières « PPCR » au 1<sup>er</sup> janvier 2019

En 2015, le Gouvernement a conclu un accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) avec six organisations syndicales de la fonction publique. Celui-ci doit permettre de simplifier l'architecture statutaire au sein des différents versants de la fonction publique, notamment afin de réévaluer les rémunérations des agents. Ainsi, **le protocole représente un niveau de dépenses cumulées de 11 milliards d'euros sur la période 2016-2021.**

Compte tenu de l'enjeu budgétaire (82 % de la charge budgétaire porte sur le quinquennat actuel) et de la trajectoire de finances publiques voulue par le nouveau Gouvernement, celui-ci a décidé en octobre 2017 de suspendre la mise en œuvre du protocole pendant l'année 2018.

Selon les éléments transmis au Rapporteur général, le protocole PPCR sera par conséquent réactivé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour **un coût de 745 millions d'euros au titre de l'année 2019.**

#### COÛT ACTUALISÉ DE PPCR

Coût annuel HCAS (M€)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total 2016-2021
Fonction publique d'Etat	33	793	112	348	550	121	1 957
Fonction publique territoriale	24	426	-122	183	171	313	995
Fonction publique hospitalière	75	276	-52	214	107	152	772
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>1495</b>	<b>-62</b>	<b>745</b>	<b>828</b>	<b>586</b>	<b>3724</b>

Source : Gouvernement.

Pour mémoire, la CFDT s'est engagée par sa signature dans la mise en œuvre du protocole PPCR : pour toute la fonction publique, PPCR a permis :

- la révision des grilles,
- la généralisation des carrières en trois grades,
- le transfert d'une partie des primes sur la rémunération indiciaire (ce qui permet d'améliorer les niveaux de pensions)
- l'augmentation de 1,2 % de la valeur du point (0,6 en 2016 et 2017).

D'autres organisations, en refusant de signer, ont fragilisé le dispositif, ce qui a permis au Gouvernement de le suspendre un an en 2018. La CFDT assume son syndicalisme responsable, d'engagement et de négociation, pour améliorer la situation des agents. PPCR a permis d'obtenir 1,5 milliard d'euros pour les fonctionnaires en 2016-2017 et 4 milliards sur 5 ans.

A consulter : [le rapport Giraud \(rapporteur général du budget\) sur le projet de loi de finances pour 2019](#)